



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le **28/07/2026**
ID : 057-245700695-20260721-D2026_108_SI-AR

DECISION 2026-108

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « Remplacement des menuiseries extérieures et vitrages – 3 lots – gymnase à Rodemack et gymnase à Kanfen - Lot n° 3 Menuiseries extérieures – gymnase Rodemack » est conclu avec la société GUENEBAUT FRERES, située à 57108 THIONVILLE, pour un montant de 32 025,00 € H.T. soit 38 430,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 21 juillet 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

